La Rénovation

and the same of the same of the same of

La Tolérance.

1.31 On fait souvent à l'Eglise le reproche d'être intolérante, aux catholiques d'être des intolérants. Sous prétexte de tolérance, les fauteurs de désordres cherchent à faire accepter et à mettre en pratique les pernicieuses doctrines qu'ils enseignent.

L'encyclique pontificale Libertas indique en quoi consiste la

tolérance et comment on doit l'entendre :

in ...

" Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne, à notre époque, les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à

"Dieu lui-même dans sa providence, quoiqu'infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des Etats, d'imiter Celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine. Néanmoins, dans ces conjectures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver, ni le vouloir en lui-même; car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux. qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu, qui, en laissant le mal exister dans le monde, ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon. Cette sentence du Docteur

Angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal.

"Mais il faut reconnaître, pour que notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les conditions de cet Etat s'écartent de la perfection; et, de plus, que la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-a-dire, par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public ou qu'elle soit pour l'Etat la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais si, en vue d'une condition particulière de l'Etat, l'Eglise acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasion, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a recue de Dieu, à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté, accordée indifféremment à tous et pour tous, n'est pas, comme Nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits. Et, en ce qui touche la tolérance, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le Libéralisme.

"En effet, en accordant aux citoyens, sur tous les points dont Nous avons parlé, une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite.

"D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme: prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Eglise sa liberté."

L'idéal

Avant d'aller plus loin et pour faciliter l'intelligence de l'enseignement du Pape sur ces matières épineuses, il convient de faire une remarque. Les libertés modernes ne sont pas l'idéal entrevu et poursuivi par l'Eglise. Cette dernière, qui est une bonne mère toujours bien disposée envers ses enfants, tolère ces libertés, pourvu qu'elles soient dirigées d'après ses principes, cal-

quées sur ses doctrines. Animées et vivifiées de l'esprit de Dieu. ces libertés sont acceptables par les peuples, bien qu'elles soient toujours une occasion prochaine de désordres ou d'excès, car il faut bien se rappeler cette profonde pensée de St. Augustin :

"Celui qui s'accorde tout ce qui est permis est bien près de faire ce qui est défendu."

Donc en favorisant ces droits nouveaux, en les traitant comme une forme sociale absolument licite, il ne faut pas croire que l'Eglise ait abandonné le grand idéal de la société chrétienne, tel qu'elle l'a toujours concu.

"L'Eglise, dit Mgr. Bougaud, a un idéal de la perfection de la société comme elle a un idéal de la perfection de la famille et de l'individu; et elle ne peut en abandonner aucun; car ils naissent tous de la révélation qu'elle a recue, et de ses conséquences plus ou moins directes.

" Cet idéal de la perfection absolue de la société, de sa beauté parfaite, le voici. C'est une nation dont tous les membres n'ont qu'un Dieu, une foi, un baptême, une seule et unique religion. Cette nation, une dans la foi, met naturellement Dieu à sa tête : elle inscrit le nom du Christ au sommet de sa constitution, de ses lois, de ses actes principaux; et, entourant d'un respect religieux les deux autorités qu'il a lui-même établies, les conservant dans un accord parfait, elle marche vers sa double perfection humaine et divine, sous la conduite de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle, parfaitement unies.

"On permettra bien à l'Eglise cet idéal, et on voudra bien en comprendre la beauté. Dans un pareil Etat, il n'y aurait pas de liberté des cultes, puisque tous les citoyens n'ont par hypothèse qu'une même foi, et qu'ils ont, certes, le droit de ne pas se laisser enlever cette si précieuse unité. Mais toutes les autres libertés y fleuriraient, et on peut affirmer que nulle part elles ne s'épanouiront jamais avec autant d'éclat et aussi peu de péril.

"Toutefois, si cette forme sociale est la plus parfaite de toutes, elle n'est pas la seule. Au-dessous de celle-la, il y en a d'autres, très belles aussi par certains côtés, et que les circonstances reudent quelquefois nécessaires. L'Eglise sait obtempérer à de telles nécessités; et tout en continuant à faire briller aux yeux des peuples son grand et bel idéal, elle ne les trouble pas pour les obliger à des perfections dont actuellement ils ne sont pas capables."

Ces paroles éclairent la route, ne permettent pas l'équivoque et font comprendre la tolérance dont l'Eglise est souvent obligée d'user à l'égard de certains abus, de certaines doctrines qu'elle réprouve, mais qu'elle ne peut absolument empêcher ni répri-

MARC-ANTOINE. (A suivre)

LA FORME CHRETIENNE

- DE -

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

VII

UNE ASSOCIATION DE MUTUALITÉ CATHOLIQUE ET FRANÇAISE.

La dernière née d'entre les associations de son espèce, L'Union Franco-Canadienne s'est bravement mise de l'avant, à la tête des réformes progressives qui doivent donner peu à peu au fonctionnement de la mutualité catholique toute la perfection dont il est susceptible. Elle a profité de l'expérience de ses aînées pour réaliser, des son premier essor, des améliorations propres à la mettre et à la maintenir au prémier rang. De toutes façons, elle semble aujourd'hui se poser comme le prototype de la mutualité catholique en Amérique.

L'Union Franco-Canadienne a commence par établir ses opérations économiques sur le même système que celui des plus perfectionnées parmi les organisations neutres ou sectaires : le système de la mutualité à taux fixes. De ce côté, donc, rien à lui reprocher, rien qui pût la constituer dans une position d'infériorité vis-à-vis ses rivales de la secte, rien qui pût être exploité contre elle par celles-ci.

Toutefois, elle ne s'est point contentée de s'assimiler leur système : elle s'est adonnée hardiment à le développer, à l'améliorer, à le compléter. C'est au point qu'aujourd'hui, les organisations sectaires ont plutôt des points à envier à L'Union Franco-Canadienne.

Ainsi, par exemple, aucune de ces organisations, non plus que les associations catholiques qui les avaient imitées les premières, n'appliquait aux femmes les bénéfices de la mutualité. C'était

une lacune sérieuse et sans justification ; car l'épouse du travailleur a droit, presqu'autant que lui-même, de participer aux avantages de l'assurance populaire et de l'épargne que celle-ci comporte, pour en faire profiter sa famille, à son décès. Nous admettons, cependant, que les secours en maladie ne sont pas aussi indispensables à la femme et qu'ils impliquent, du reste, en son cas, des risques trop grands. Mais il est admis que la femme a une durée moyenne de vie à peu de chose près égale à celle de l'homme. L'Union Franco-Canadienne a pris l'initiative de mettre en pratique cette théorie. Elle a créé une section toute spéciale de sa "Caisse de dotation", pour y admettre les femmes aux bénéfices de l'assurance sur la vie—leur refusant ceux de la maladie. Cela, elle le fait moyennant des taux de contributions mensuelles légèrement plus élevés que ceux des hommes, et en limitant l'âge d'admissibilité entre vingt et quarante-un an, au lieu de seize et cinquante-cinq ans pour les hommes.

L'Union Franco-Canadienne a choisi, pour l'opération de sa "Caisse des malades", le système de centralisation des fonds, à l'instar des meilleures organisations neutres et sectaires, qui, sous ce rapport encore, ne lui sont en rien supérieures, ni préférables. Mais elle a constaté que, dans l'application de ce système, comme dans le cas de toutes les institutions humaines, essentiellement perfectibles, se glissaient de graves abus qu'il importait de réformer et de faire disparaître au plus tôt, pour assurer la permanence de l'institution. Sur ce terrain encore, elle a devancé toutes les associations rivales. Elle constata ce qu'il y avait à faire pour contrebalancer les tentatives de fraude, les efforts de mauvaise for de la part de faux frères qui s'introduisent au sein de la mutualité sans être dans des conditions normales de santé ou dans le dessein d'exploiter, par égoïsme, cette bienfaisante institution, au lieu d'y entrer pour l'aider à accomplir son œuvre humanitaire, au profit de ceux qui en ont un besoin réel et absolu. En conséquence, par une série de certificats habilement préparés, arrangés de façon à arracher la vérité aux plus réfractaires ; par le contrôle de ces certificats, laissé aux seuls médecins attitrés de l'Association ; par le renouvellement régulier de ces certificats ; par l'obligation de l'enrégistrement (ou recommandation) de l'avis de la maladie ; par la réduction du montant primitif de ses bénéfices de maladie au chiffre adopté par les sociétés neutres et sectaires; par une légère augmentation des taux de contributions pour la "Caisse des malades"; par la stipulation de retenues en certains cas; par l'abolition des bénéfices de maladie en cas d'invalidité ainsi qu'à soixante-dix ans, etc., etc., l'Union FrancoCanadienne prit les moyens de réagir contre ces funestes abus, des moyens éfficaces auxquels les autres associations n'avaient pas encore songé; et le résultat qui s'en est suivi semble indiquer qu'elle est en voie de réussir.

L'Union Franco-Canadienne, tout en renonçant à faire aucune déduction sur les contributions de ses membres à sa "Caisse de dotation", pour les frais d'administration, ainsi que nous l'avons vu plus haut, continuait de retenir un quart des contributions à la "Caisse des malades", dans ce but. Elle imitait en cela la plupart des associations de mutualité. Mais elle n'a pas tardé à s'apercevoir que, sur ce point encore, il lui incombait la tâche de donner le ton d'une réforme non moins plausible que radicale. Aussi a-t-elle immédiatement résolu qu'à l'avenir, et des que son Conseil Général et son Comité de législation et d'organisation, convoqués d'urgence, auront pu adopter un décret en ce sens, elle ne soustrairait plus un seul son aux contributions ni de l'une, ni de l'autre de ses "Caisses". Les frais d'administration devront être et seront, d'après des calculs très-précis, entièrement couverts par la cotisation spéciale et uniforme de vingt-cinq centins par mois que chaque membre sera appelé à verser pour les frais d'administration générale, au lieu de les verser pour l'administration de cours, cercles ou succursales, comme dans la plupart desautres associations. Déjà, L'Union Franco-Canadienne exigeait ce 25 cents de cotisation spéciale de ses adhérents qui ne s'inscrivaient qu'à la "Caisse de dotation". Pour ceux qui prenaient les deux "Caisses", elle réduisait à 10 cts cette cotisation spéciale, retenant 15 cts sur les contributions de la "Caisse des malades" afin de compléter le 25 cts ; le produit des contributions mensuelles passera tout entier au crédit du sociétaire, dans l'une et l'autre "Caisses"; dont les opérations seront ainsi beaucoup plus liquides pour l'association et satisfaisantes pour le sociétaire.

L'Union Franco-Canadienne s'était aperçue que l'un des pires obstacles au bon fonctionnement des associations de mutualité, c'est la variation trop fréquente des éléments de leur direction. Les fonctions d'officiers, dans presque toutes ces associations, étant entièrement éléctives, il arrive bien souvent que, soit les caprices, soit les intérêts des membres ou de leurs députés changent arbitrairement les directeurs et compromettent ainsi le caractère primitif, l'uniformité de tendances de l'association, en altérant perpétuellement sa direction. L'Union Franco-Canadienne a voulu obvier à ce péril sérieux. Elle a organisé son gouvernement sur le pied d'un véritable gouvernement constitutionnel. Elle a sa Chambre législative, composée de députés repré-

sentant tous ses membres. C'est le Conseil Général, qui siège régulièrement une fois par année, et, spécialement, quand le Président-Général-en-Conseil juge à propos de le convoquer. Le Conseil du Président Général—lequel est choisi par ce Conseil luimême—, c'est le Bureau de direction, dont les membres sont désignés par le Conseil Général. Il représente le cabinet, ou comité permanent du Conseil Général, et fait en même temps les fonctions d'Exécutif. A part et au-dessus de ces deux premiers corps —Conseil Général et Bureau de direction—s'en trouve un troisieme, appelé Comité spécial d'organisation et de législation, et figurant le Conseil Législatif. Les membres de ce Comité ne peuvent être plus de douze. Ils sont nommés à vie et inamovibles, sous réserve de bonne conduite. Ils ont pour mission spéciale de reviser la législation adoptée au Conseil Général, avant que le Bureau de direction ne lui donne effet. Ils peuvent ratifier cette legislation et la confirmer ainsi, ou bien l'annuler en la désayouant. Ils ont juridiction exclusive sur les matières d'organisation ou de propagande de l'association. Au Conseil Général, par son Comité permanent, le Bureau de direction, est réservée l'exclusive juridiction sur les matières d'administration.

Le Conseil Général remplace les congrès ou assemblées générales qui forment ordinairement les corps législatifs des associations de mutualité. L'Uniou Franco-Canadienne évite ainsi une injustice dans la représentation de ses membres à cette assemblée constituante. Dans le cas d'une simple assemblée générale, chacun payant ses propres frais de représentation, n'y assistent le plus souvent que les membres demeurant à proximité du lieu de réunion, et ce sont toujours les mêmes. Ceux qui demeurent au loin ne sont pas portés à se charger de gros frais de déplacement, et s'abstiennent. Le Conseil Général de L'Union Franco-Canadienne ne comprend que deux délégués par diocèse, mais les frais de ces députés sont supportés par l'association, dont tous les adhérents, même les plus éloignés, se trouvent ainsi représentés en égale proportion à l'assemblée législative. Tous les membres qui le désirent sont, de plus, autorisés à prendre part aux sessions du Conseil Général, mais avec voix consultative simplement : les délégués réguliers ayant seuls voix délibérante.

Tout en accomplissant ces réformes, cependant, l'Union Franco-Canadienne s'est toujours imposé pour principe de ne donner aucun effet rétroactif aux amendements qu'elle fait à ses règlements et à sa constitution. De cette façon, ses adhérents, quoiqu'il arrive, sont toujours assuré de le perpétuité dans les conditions de participation auxque sont souscrit en en-

trant dans l'association. Pour les nouveaux membres, ils sont mis au courant des changements opérés, et ils y souscrivent, en faisant leur entrée dans l'association, s'ils le jugent à propos. C'est un immense avantage que présente l'Union Franco-Canadienne sur la généralité des associations qui se réservent, dans leurs constitutions, le pouvoir de donner un effet rétroactif à leurs amendements, sur tous leurs membres, anciens comme nouveaux. Pour avoir pensé trop tard à effectuer ces réformes nécessaires, ces associations se trouvent souvent réduites à l'obligation d'en faire peser la charge sur leurs sociétaires admis à d'autres conditions, et de soulever ainsi des récriminations, quelquefois violentes, contre la mobilité de la mutualité; d'exciter même, parfois, des révoltes fatales. Le fait d'éviter ces écueils, en entreprenant à point les réformes requises, de façon à ne les fairepoint peser sur ses adhérents préalablement inscrits, vaut assurément à l'Union Franco-Canadienne, dans le public, un courant de particulière confiance et d'ardentes sympathies.

L'Union Franco-Canadienne, vu la fausse interprétation qu'on est trop naturellement porté à donner au rôle des associations et sociétés de bienfaisance, au point qu'on cherche trop souvent à les exploiter comme de simples institut ons de charité; vu aussi les soupçons et les préjugés qu'évelle invinciblement dans les esprits, aujourd'hui, la simple expression "secours mutuel", a résolu de modifier foncièrement son orientation sur ce point, en abandonnant l'usage de ces termes de "bienfaisance et de secours mutuel" et jusqu'à un certain point, la pratique trop peu discrète de ces choses, bonnes en elles-mêmes, mais dont on abuse. Ces préjugés contre le "Secours mutuel" viennent des piètres résultats auxquels ont abouti déjà un trop grand nombre d'entreprises de mutualité absolue, constituées sous ce titre.

Pour parer à cet inconvénient, l'Union Franco-Canadienne organise son fonctionnement sur un pied purement d'affaires, tout en conservant son caractère essentiellement national et catholique, en même temps que humanitaire, dans la mesure du possible. Elle se présente dorénavant au public comme une "Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixes et d'économie sociale."

Rien ne prouve mieux l'importance attachée à ce double caractère de l'Union Franco-Canadienne, par ses directeurs, que les articles 5 et 6 de sa Constitution.

" Art. 5—Le sce un de cette association se compose d'un disque portant à l'intérieur les mots :

"L'Union Franco Canadienne, Montréal. Pour notre Foi et nos Foyers."

"Dans un couronnement de feuilles d'érable, se dessine le Sacré-Cœur de Jésus, surmonté de la Croix. Dans le haut du dessin, apparaît un castor, et, au bas, la poignée de main de la mutualité.

"ART. 6—L'Union Franco-Canadienne se met sous l'égide du Sacré-Cœur de Jésus, qu'elle adopte pour son patron."

Voici de quelle heureuse manière s'expliquent les belles armoiries qui viennent d'êtres décrites, d'après le 3eme rapport annuel du Secrétaire Général de L'Union Franco-Canadienne, en date du 1er février dernier:

"Elles évoqueront à la pensée de tous le double caractère de l'œuvre poursuivie par L'Union Franco-Canadienne: régénération sociale: "Pour notre foi "; progrès économique: "Pour nos foyers". Elles rappelleront que, par la mutualité (la poignée de main) sur le terrain neutre et excellent de la bienfaisance, où tous les catholiques et Canadiens-français peuvent et doivent fraterniser à l'aise, nous voulons travailler à l'avancement de la cause catholique et nationale (la Croix, le Castor et les Feuilles d'Erable).

"N'ignorant pas que l'épreuve et les contradictions naissent spontanément de l'affection et du dévouement que l'on professe pour cette grande et noble cause (comme la Croix jaillit du Cœur enflammé du Rédempteur), nous n'en sommes pas moins résolus à les servir de toutes nos forces, dans le ferme espoir que nos efforts contribueront à reconstituer une "Nouvelle France" catholique, c'est-à-dire une fille cadette de la France en Amérique : ce que signifient les fleurs de lys, en bordure, rayonnant autour de notre blason".

JEAN DUTAILLIS.

(A suivre.)

Les églises d'Orient et l'union

ÉTAT ACTUEL

Rattacher toutes les églises chrétiennes au centre, fixé depuis dix-neuf siècles par Notre-Seigneur, c'est la tâche grandiose que poursuit Léon XIII, avec un zèle que rien ne lasse. De toutes les églises séparées, celles d'Orient sont les plus anciennes. Entre autres caractères, elles out sur les sociétés protestantes l'avantage de garder encore, à peu près intégralement, l'héritage dogmatique et disciplinaire reçu de la primitive Eglise. Pour être d'accord avec nous, elles n'ont pas à mutiler leur symbole de foi. On leur demande seulement de reconnaître, en sus des dogmes qu'elles professent expressément, un petit nombre de vérités qui s'y trouvent implicitement contenues. Branches détachées de l'Arbre planté par le Christ, avant sa complète croissance et son entier épanouissement, elles ne recoivent plus dans la même mesure la sève qui leur venait de ses profondes racines; elles végètent, presque au ras du sol, portant des fruits maigres et peu nombreux. Pourtant, leur vie, si alanguie soit-elle, n'est pas éteinte. Il serait même facile de lui faire recouvrer sa vigueur première, mais à la condition d'insérer les branches dispersées au tronc d'où elles ont été détachées, et qui continue encore de pousser plus haut et plus loin sa puissante ramure.

Ces chrétientés ont rompu avec l'Eglise catholique romaine entre le cinquième et le dixième siècle. On les nomme orientales, bien qu'elles embrassent, avec l'Orient proprement dit, la Russie, la péninsule balkanique et une partie de l'Autriche-Hongrie. L'appellation d'orientales ne convient donc aux églises établies dans ces derniers pays qu'en raison de leur origine. Ce nom rappelle que les errements qui les distinguent de l'Eglise romaine ont eu pour patrie et pour foyer l'Orient, et qu'elles ont été entraînées dans le cataclysme qui a détaché de Rome Antioche,

Alexandrie et Constantinople.

Nous nous bornerons, pour le moment, à ébaucher les traits les plus saillants de leur physionomie. Un peu plus tard, nous pourrons examiner les divers griefs que formulent aujourd'hui, contre l'Eglise romaine, les représentants des principales églises d'Orient.

I

L'église dont la séparation date de plus loin est celle des Nestoriens. Le patriarche de Constantinople, Nestorius, fut condamné au concile d'Ephèse (431), parce qu'il distinguait deux personnes en Jésus-Christ, n'admettait entre elles qu'un lien moral, comme celui qui unit deux amis, et refusait, pour cette raison, d'appeler Marie Mère de Dieu. Les Grecs obéirent aux décrets d'Ephèse. Beaucoup de Syriens, au contraire, surtout du côté de la Babylonie et de la Perse, suivirent le parti de Nestorius, moins par goût pour ses erreurs que par esprit d'indépendance, par opposition de race et de nationalité contre l'Hellenisme et l'Empire. Du sixième au douzième siècle, la secte nestorienne fut assez prospère : elle se répandit en Arabie, en Perse, dans l'Inde, sur les côtes de la mer Rouge, dans l'Île de Socotora, et jusque dans la Chine. Sa décadence, à partir du treizième siècle, s'explique par les persécutions des Musulmans et l'ignorance de son clergé. Celui-ci, par suite de son manque d'instruction et de sa pauvreté, est aujourd'hui sous l'influence des ministres protestants.

A l'heure qu'il est, l'Eglise nestorienne compte environ 200,000 membres, presque tous dans la Turquie d'Asie et la Perse. La plupart sont groupés dans les montagnes du Kurdistan, où leurs ancêtres cherchèrent un refuge contre les vexations des Turcs ottomans. Là, ils se trouvent encore à la merci d'une peuplade féroce, des Kurdes, qui vers 1843 et 1846, en égorgea plus de 15,000, — exploit que leurs fils viennent de renouveler contre les Arméniens. Les Nestoriens suivent trois liturgies : celle des saints Ápôtres, qui est la principale et qu'ils attribuent à saint Thaddée et à saint Maris ; celle de Théodore de Mopsueste et celle de Nestorius. Ils font usage, dans leurs offices religieux, de la langue syro-chaldaïque (Syriaque). Aussi les nomme-t-on Syro-Chaldéens ou Syriens orientaux, bien qu'ils n'habitent plus guère la Chaldée ou Babylonie, qui fut leur principal berceau.

L'église des Eutychiens ou Monophysites naquit vingt ans après celle des Nestoriens. Réagissant à l'excès contre Nestorius, Eutychès, archimandrite ou supérieur d'un monastère de Constantinople, en arrive à voir dans Jésus-Christ une seule nature. Celui-là ne reconnaissait dans le Christ qu'un homme, devenu le temple de Dieu, celui-ci ne découvrait qu'un Dieu, chez qui la nature humaine était comme fondue et transformée.

Les Eutychiens sont aussi appelés Monophysites, ou partisans d'une seule nature. Le nom de Jacobiles fut donné, vers le milieu du sixième siècle, aux monophysites de Syrie, de Mésopotamie et d'Asie mineure, en mémoire de Jacob Baradaï, leur fameux apôtre et organisateur. Plus tard, on désigna ainsi tous les Monophysites. Les causes de ce schisme ne furent pas exclusivement religieuses. D'abord, les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem voyaient d'un œil jaloux le siège de Constantinople, d'inférieur qu'il était, s'élever peu à peu au-dessus du leur. Et puis, nous répéterons, à propos de ces divers groupes d'hérétiques, ce que nous avons déjà dit des Nestoriens rebelles aux décrets du concile d'Ephèse : en refusant de se soumettre aux décisions du concile de Chalcédoine, ils obéirent moins à des considérations d'ordre dogmatique et religieux qu'à l'esprit exclusif de race et à l'instinct, qui les poussait à garder ou à conquérir leur propre nationalité, au milieu des nations diverses dans lesquelles ils étaient englobés. Les mêmes raisons contribuent, aujourd'hui encore, à maintenir dans l'erreur les quatre peuplesgagnés au Monophysisme. N'ayant pas le loisir de décrire leur histoire, ni les erreurs qu'à l'exemple des Nestoriens ils ont ajoutées à leur hérésie fondamentale, nous ne dirons qu'un mot de

chacun d'eux (1).

1.—Les Syriens purs, non-unis, habitent la Turquie d'Asie, surtout la Syrie, la Palestine, l'île de Chypre, l'Asie mineure et la Mésopotamie. En tenant compte des 160,000, monophysites du Malabar, transfuges du Nestorianisme, leur nombre s'élève à près de 600,000. A leur tête est un patriarche résidant à Zag-Faran, près de Mardin, Il a sous sa juridiction un maphrian ou primat, qui habite au couvent de Saint-Mathieu, près de Mossoul.

2.—Beaucoup d'Egyptiens furent entraînés dans le schisme d'Eutychès par le patriarche d'Alexandrie, Dioscore. Ils prirent le nom de Coptes, c'est-à-dire de chrétiens primitifs d'Egypte, et donnèrent aux orthodoxes, protégés par les empereurs Marcien, Justinien et Justin II, le nom de Melchites, qui signifie royalistes ou partisans de la cour (2). Dès le temps de leur séparation, par haine de Byzance, ils remplacèrent, dans leur liturgie, la langue grecque par la langue copte. Quel est le nombre des Coptes nonunis? Les statistiques diffèrent énormément. Au dire des uns, ils sont 100,000, 800,000 au dire des autres. Le chiffre de 250,000, croyons-nous, serait plus près de la vérité. Tous obéissent à un patriarche qui porte le titre de patriarche d'Alexandrie, bien qu'il réside au Caire.

3.—De l'Eglise copte d'Alexandrie dépend celle d'Abyssinie, qui est aussi monophysite. C'est le patriarche copte d'Alexandrie qui nomme son Abouna ou métropolite, toujours choisi depuis le quatorzième siècle parmi les Coptes. Le lien entre les deux Eglises fut formé vers le milieu du quatrième siècle par saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui sacra saint Frumence, l'apôtre de l'Ethiopie. Les successeurs de saint Athanase ayant embrassé l'hérésie d'Eutychès, la firent aisément pénétrer dans l'Eglise éthiopienne. Voilà pourquoi les Abyssins restent encore séparés de l'Eglise catholique. L'Eglise monophysite d'Abyssinie compend à peu près 3,400,000 adhérents ; sa langue liturgique est l'ancien éthiopien littéraire : le ghez.

4.—Les Arméniens ou Grégoriens, du nom de Grégoire l'Illuminateur qui les évangélisa au commencement du quatrieme siècle, forment la quatrieme grande famille monophysite. En 527, leur patriarche, dans le synode tenu à Ferjin, anathématisa les Pères de Chalcédoine, comme partisans de Nestorius. Au reste, l'Arménie était déjà préparée au schisme par l'adoption, en 482, de l'Hénoticon de Zénon. Elle s'isola, dès cette époque, de l'Eglise catholique. D'un côté, les rapports contradictoires qu'ils recevaient sur le concile de Chalcédoine, le pernicieux exemple des empereurs Zénon et Anastase, suspects de monophysisme, de l'autre la haine des rois Sassanides qui favorisaient en Perse le Nestorianisme, achevèrent de fixer les Arméniens dans l'erreur

⁽¹⁾ Eglises séparées, par l'abbé L. Duchesne. Paris, A. Fontemoing, 1896.

⁽²⁾ Histoire de l'Eglise d'Alexandrie, par Mgr Macaire. Paris, 1894.

d'Eutychès. Ce peuple fait usage de la langue arménienne dans sa liturgie, qui se rapproche beaucoup de celle des Grecs; cette ressemblance s'explique, si on se rappelle que leur apôtre, saint Grégoire l'Illuminateur, fut élevé et reçut la prêtrise et l'épiscopat à Césarée, où vécut saint Basile; si on songe que saint Chrysostome, pour lequel les Arméniens ont également une grande vénération, fut exilé chez eux à Cucuse, et mourut à Comane dans le royaume du Pont. Il y a aujourd'hui environ 3,000,000 d'Arméniens. Ils habitent surtout la Perse, la Turquie et les régions-voisines du Caucase. Leur plus haut chef spirituel, le Catholicos, réside au monastère d'Etchmiadzin, au nord du mont Ararat, dans la province d'Erivan. Comme celle-ci a été enlevée à la Perse, en 1828, par le tsar Nicolas Ier, on s'étonne encore moins que le sultan reconnaisse, pour chef temporel des Arméniens de ses Etats, non le Catholicos, mais le patriarche arménien de Constantinople (1).

II

Les peuples, dont nous venons d'esquisser l'origine religieuse et la situation actuelle, ne reviennent que lentément, un à un ou par petits groupes, vers l'Eglise romaine. Une seule tribu orientale, de rite syriaque, celle des Maronites, au nombre de 300,000, concentrée surtout dans le Liban et l'anti-Liban, est tout entière catholique.

En devenant catholiques, les orientaux gardent habituellement leur rite, leur liturgie, leur discipline; ils continuent de célébrer le divin office dans la même langue qu'auparavant. Ainsi, le prêtre qui aura abjuré avec son troupeau baptisera toujours par triple immersion, il fera usage de pain levé pour le saint sacrifice, il distribuera la communion sous les deux espèces, il communiera et confirmera les petits enfants. Habituellement, le sé minariste conservera la liberté de se marier, mais une fois seulement et avant d'entrer dans les ordres sacrés. S'il se marie, l'accès à l'épiscopat lui sera pourtant interdit, comme dans les autres communautés séparées, où les évêques sont, d'ordinaire, choisis parmi les religieux.

Bien qu'un clergé marié ait moins de prestige et de zèle sacerdotal qu'un clergé astreint au célibat, il n'en est pas moins vrai que le prêtre uniate est très supérieur au prêtre schismatique. Tel est bien le cas pour les Syro-Chaldéens-unis, ou Nestoriens convertis.

On évalue à 50,000 les Syro-Chaldéens-unis, en dehors des 225,000 catholiques de rite Syro-Malabar, qui sont, d'ailleurs, soumis à une juridiction spéciale. En pleine renaissance, au siècle dernier, leur Eglise a subi, depuis, des épreuves de toute sorte. Elle s'est, de nouveau, réorganisée, et sa situation actuelle nous

⁽¹⁾ Voir la série d'articles parus dans l'Orient chrétien, du 15 juin 1897 à la fiu de mars 1898 : la Nation arménienne, son passé, son présent, son avenir politique et religieux. —Le Museon (juin-août 1897) : l'Eglise arménienne, son histoire, ses croyances.

laisse espérer des jours plus prospères (1). Le 24 avril 1895, le patriarche des Chaldéens-unis, Mgr Georges Ebed-Jesus V Khavyath, faisait au nom de Léon XIII, un pressant appel au Catholicos ou chef suprême des Nestoriens. Il lui envoyait la lettre apostolique Orientalium dignitas Ecclesiarum traduite en syriaque avec une savante étude où il prouvait que les plus fameux auteurs de l'Eglise chaldéenne ont enseigné une doctrine entièrement conforme à celle de l'Eglise romaine. Par malheur, le Catholicos des Nestoriens, Mar Siméon (pron. Chimoun) n'a eu ni l'esprit assez pénétrant, ni le cœur assez grand pour comprendre un tel langage. Il a écrit, sous la dictée d'un ministre anglican, M. Brown, une pitoyable réplique, dans laquelle, lui, le pauvre captif de l'or anglo-américain, il reproche à ses adversaires, en termes fort peu polis, d'avoir quitté la religion orthodoxe pour s'attacher " aux biens de ce monde". Quant à réfuter les arguments du patriarche chaldéen de Babylone, il ne le tente même pas.

Ce ne sont pas de tels pasteurs qui retiendront des âmes vraiment éprises de la vérité religieuse. Une partie du troupeau du Catholicos, un évêque en tête, a désapprouvé sa condescendance pour les protestants, et sa réponse discourtoise à Mgr Khayyath (2). Celui-ci vient, d'ailleurs, d'obtenir un nouveau succès. Il y a quelques semaines, la tribu de Gelon, dans le Kurdistan, a demandé d'abjurer à la suite de son chef, Benjamin Warda.

Chez les quatre petites nations encore presque entièrement monophysites, les catholiques-unis sont, proportion gardée, moins nombreux que chez les Chaldéens.

L'Eglise syro-catholique fut réorganisée à la fin du siècle dernier. La persécution, l'exil de ses chefs n'arrêtèrent pas ses progres. Il y a cent ans, elle comptait 20,000 membres. Ce nombre a doublé aujourd'hui et continue de progresser. L'une des conversions les plus consolantes de ces dernières années est celle de l'archevêque jacobite de Diarbékir. C'est au sud-est de cette dernière ville, à Mardin, que réside le patriarche des Syriens-unis, avec le titre de patriarche d'Antioche.

Les Arméniens-unis, à la tête desquels se trouve un patriarche résidant à Constantinople, ne sont pas plus de 120,000. Nous

^{(1).} Voir la Chaldée chrétienne, par le baron A. d'Avril, 2e éd. Paris, Challamel, 1892.—Assemani, Biblioh voient, III.—Revue de l'Orient ehrétien, numéros du 15 juillet 1895, du ler août, du 15 août et du 15 novembre.—Pisani, A travers l'Orient, chap 11 et XII. Paris, Bloud et Barral, 1897.—Silbernagl, Verjassung und gegenwærtiger Bestand swemntlitcher Kirchen des Orients. Landshut, 1865.—La Chaldée, par l'abbé P. Martin, Rome, 1867.—Aucune statistique n'est absolument sûre et précise. Nous continuons de donner comme ci-dessus des chiffres approximatifs. Voici quelques-uns des auteurs consultés: Almanach de Gotha, 1889.—Anvaire de l'économie politique et de la statistique, 1897.—Wetner, Orbis terrarum catholieus, Fribourg en Brisgau, Herder, 1890.—Louvet, les Missions cathòliques au xixe siècle. Paris, Desclée, 1894.—B. P. Michel, des Péres blancs, l'Orient et Rome. Paris, Vic et Amat, 1894.—Pisani, ouv. cit.—P. Fournier, Constitution de Léon XIII sur les Eglises unes, dans la Revue générale du droit international public, janvier 1895.—L. Wetzer und Weltes Kirchenlezikon, 2e éd —Missiones cathòliques aux S. Congregationis de Propag. fide descriptez. Rome, 1895.

^{(2).} Revus de l'Orient chrétien, 15 juillet, 1er-15 août, 15 novembre 1895.

avons pourtant l'espoir que la terrible épreuve, par laquelle vient de passer leur nation, la rapprochera de l'Eglise romaine, et lui fera comprendre la nécessité de l'union de tous les chrétiens pour tenir en échec le fanatisme musulman. Ce peuple si opprimé, et, maintenant encore, à la merci de ses bourreaux, est, d'ailleurs, trop intelligent pour ne pas remarquer que les Arméniens-unis ont été moins maltraités que leurs frères séparés. Pourquoi? Parce que, mieux conseillés et plus foncièrement religieux, ils se sont toujours montrés plus modéres dans leurs revendications; ils n'ont pas ajouté foi aux promesses des faux amis du dehors, habiles à fomenter l'agitation, mais impuissants soit à la faire aboutir, soit à en réparer les effroyables conséquences.

Moins riches, moins industrieux et moins instruits que les Arméniens, mais aussi moins exposés à se laisser prendre au mirage d'indépendance nationale, que leur mettent sous les yeux les agents du protestantisme, et, au fond, plus soucieux de la vérité religieuse, les Coptes sont peut-être de tous les dissidents les plus proches du catholicisme. L'ignorance du clergé et des fidèles est un réel obstacle à leur conversion ; espérons qu'il sera bientôt levé. Au séminaire copte du Caire, confié à la Compagnie de Jésus, se forment des prêtres avec lesquels les prêtres schismatiques pourront difficilement rivaliser par la tenue, le zèle et l'instruction. En même temps, la restauration du patriarcat d'Alexandrie, pour les Coptes, avec la fondation des deux évêchés suffragants de Minieh et de Thèbes, en élargissant les cadres de la hiérarchie, accroît le prestige de l'Eglise copte-unie et stimule l'ardeur des missionnaires. En trois ans, le jeune et intrépide patriarche, Mgr Macaire, a vu son troupeau se grossir de 10,000 convertis, ce qui porte leur nombre total à environ 35,000. C'est peu; mais qu'on se rappelle qu'ils étaient, il y a un demi-siècle, moins de 3,000. Ce ne sont d'ailleurs que les débuts d'un mouvement qui s'organise et s'étend (1). Puisque l'Eglise copte a entraîné dans le schisme celle d'Abyssinie, pourquoi son retour à l'unité ne la ramènerait-elle pas à sa suite? La perspective, si elle reste lointaine, ne laisse pas d'être encourageante pour les missionnaires d'Abyssinie et leurs 25,000 fidèles.

III

Les groupes religieux orientaux de beaucoup les plus importants, sont ceux qui ont gardé, en Orient, le nom d'Orthodoxes. Ce titre, cependant, ne leur convient pas absolument, mais seulement si on les compare aux Monophysites, aux Nestoriens et aux Protestants dont ils rejettent la plupart des erreurs.

Avant le neuvième siècle, le siège de Constantinople s'était séparé bien des fois de la pierre fondamentale sur laquelle le Christ a bâti son église. L'union avait été rétablie; mais la soudure, en quelques parties, était demeurée imparfaite. La double rupture de Photius, peu après le milieu du neuvième siècle, con-

^{(&#}x27;) Résurrection de l'Eglise d'Alexandrie ou l'Œuvre de Léon XIII en Orient, par le R. P. Athanase Sabá-el-Lail, vicaire général de l'évêché de Thèbes. In-8 de 40 pp

tribua plus que les précédentes à amener entre l'Occident et l'Orient une scission qui dure encore. Deux siècles plus tard, il a suffi à Michel Cérulaire de copier son prédécesseur, de rappeler ses griefs contre l'Eglise romaine, pour consommer le schisme depuis longtemps imminent. On a donc raison d'appeler Photiens les "Orthodoxes" de Constantinople. En exaspérant certaines susceptibilités, en opposant l'un à l'autre des usages où l'unité de foi ne pouvait être en cause, en outrant enfin des divergences dogmatiques, nées plutôt de manières différentes de s'exprimer que d'une réelle opposition doctrinale, le génie subtil et peu scrupuleux de Photius sut donner à un différend d'ordre politique et disciplinaire, toute l'apparence d'un fondement théologique et religieux. Aujourd'hui encore, beaucoup de Grecs orthodoxes vraiment cultivés — quand ils consentent à oublier les conflits irritants de nation et de race, rendus plus aigus par le souvenir des croisades — en reviennent toujours à jeter à la traverse de toute proposition d'union, ces deux principaux chefs d'accusation, formulés par Photius en 867: l'Eglise latine a corrompu la doctrine orthodoxe en proclamant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, et que la juridiction du pape s'étend sur l'Occident et l'Orient.—C'est l'exemple et l'influence de Byzance qui ont entraîné dans le schisme les divers peuples de religion orthodoxe.

Les Orthodoxes suivent les liturgies attribuées à saint Basile et à saint Chrysostome. D'après la langue qu'ils emploient dans le service divin, ils se divisent en quatre groupes.

1.—Les Grecs purs, dont la langue liturgique est le grec. Ils forment trois Eglises distinctes. La plus importante, celle de Constantinople, compte environ deux millions d'adhérents, concentrés principalement à Constantinople, à Smyrne, en Crète et dans les villes commerçantes du littoral asiatique ; ils reconnaissent seuls, aujourd'hui, la juridiction du successeur de Photius et de Michel Cérulaire ;—l'Eglise de Chypre, avec ses quatre-vingtinq ou quatre-vingt-dix mille âmes, est régie par un métropolitain ;—l'Eglise hellène avec ses 2,000,000 de Grecs non-unis, obéit au synode d'Athènes, présidé par un métropolitain.

2.—Le deuxième groupe est formé par 500.000 Gréco-Melchites, qui, répartis entre les trois patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, font usage, dans leur liturgie empruntée à Byzance, de la langue grecque et de la langue arabe.

3.—Le troisième groupe est composé de Gréco-Roumains, c'est-à-dire d'orthodoxes, dont la liturgie, jadis importée de Constantinople, est traduite en langue roumaine. Ceux du royaume de Roumanie, au nombre d'environ 5,000,000, relèvent d'un Saint-Synode présidé par le métropolitain résidant à Bucharest. Les Roumains orthodoxes de l'empire d'Autriche-Hongrie, qui sont près de 2,000,000, ont deux autres hiérarchies indépendantes dont les centres sont Hermannstadt dans la Transylvanie et Czernowitz, dans la Boukovine.

4.—Le quatrième groupe comprend les Gréco-Slaves, c'est-àdire les Slaves qui font usage de la liturgie grecque ou byzantine, traduite en vieux slavon. C'est d'abord l'Eglise russe orthodoxe

avec ses 80,000,000 d'adhérents, qui relèvent du Saint-Synode de Pétersbourg ;—c'est ensuite l'Eglise serbe, qui obéit au synode de Belgrade, et compte à peu près 1,700,000 âmes. Les Serbes compris dans l'empire d'Autriche-Hongrie sont sous la juridiction du patriarcat de Karlowitz, dans la Syrmie, sauf un petit nombre, qui dépend du métropolitain roumain de Czernowitz, en Boukovine.—Les 200,000 Orthodoxes du Montenegro sont soumis au métropolitain de Cettigné. Vient enfin l'Eglise de Bulgarie, comptant à peu près 5,000,000 de membres. Ceux de Bulgarie, un peu moins de 3.000,000, sont placés sous l'autorité du synode et du métropolitain de Belgrade.

Si à tous ces groupes on ajoute les 2,000,000 de Gréco-Slaves orthodoxes répandus surtout dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Galicie, on arrive à un total d'environ 106,000,000 d'orientaux séparés. C'est presque la moitié du nombre des catholiques dans

l'univers entier.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Le pallium dont sera investi Mgr. Bruchési, archevêque de Montréal, a été apporté de Rome par le R. P. Gonthier, de l'ordre de St Dominique. On annonce la cérémonie solennelle d'investiture pour le 8 août prochain, anniversaire du sacre de Sa Grandeur. Elle aura lieu dans l'église Notre-Dame. Le pallium sera remis par Sa Grandeur Mgr. Duhamel, archevêque d'Ottawa, et le sermon de circonstance sera donné par Mgr. Larocque, évêque de Sherbrooke.

M. Berthelot, le savant français, dont l'opinion ne sera sans doute pas suspecte à nos laïcisateurs, prétend qu'en France les programmes d'études des écoles officielles sont beaucoup trop surchargés, et il demande qu'on réduise le nombre des matières enseignées, qu'on abrège les heures de classe, qu'on laisse à l'enfant plus de temps pour jouer et qu'on rende les examens aussi courts et aussi espacés que possible. Ici, si on écoutait nos réformateurs. on bourrerait la cervelle des enfants au point de la faire éclater

et on leur donnerait des notions de omni re scibili et quibusdam aliis.

Nous apprenons de source très autorisée, dit le *Manitoba*, qu'il n'y a jamais eu de différend entre les RR. PP. Jésuites et Sa Grandeur Mgr Grouard, il y a eu simplement erreur de limites. C'est donc à tort que certains journaux ont constitué Mgr l'archevêque de Saint-Boniface juge d'un différend qui n'a jamais existé.

Le révérend Frère Abel, Supérieur général des Frères de l'Instruction Chrétieune, de Ploërmel France, est arrivé à Montréal hier matin. Il vient faire la visite de toutes les maisons de son ordre dans la province de Québec. Sa dernière visite remonte à 1892.

Le prêtre russe établi à Juneau, écrit le R. P. René, ne connaît pas un traître mot d'anglais. Dans ses relations avec les Indiens qui fréquentent son église, il se sert d'un interprète dont la mère est russe et dont le père, un Irlandais, est l'un de mes paroissiens. Que d'ouvriers ce coin de la vigne pourrait recevoiravec profit!

AUX ETATS-UNIS

Le collège de St Charles, à Ellicott City, Md, vient de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation, ou plutôt de sa prise de possession par l'autorité ecclésiastique. C'est le seul petit séminaire qui existe aux Etats-Unis, la seule institution du genre qui soit restée fidèle à l'idée qui a présidé à son établissement. Le collège est sous la direction des Sulpiciens.

Les débuts de l'institution furent modestes; ses cours étaient suivis par quatre élèves. Avec la bénédiction de Dieu, l'arbre a pris de fortes racines et plus de 3,000 jeunes gens ont grandi sous son ombre bienfaisante et goûté à ses fruits savoureux et substantiels. La maison forme aujourd'hui à la haute vie intellectuelle-plus de 300 élèves, dont un tiers à peu près se destine à la prêtrise. C'est, de toutes les institutions d'enseignements secon-

daire aux Etats-Unis, celle qui, précisément parce qu'elle est, plus que les autres, restée dans son vrai rôle, fournit le plus de vocations religieuses.

La fondation fut rendue possible par la générosité de Charles-Carroll, de Carrollton, le fameux signataire catholique de la Déclaration de l'Indépendance, qui, non seulement donna tout le terrain nécessaire, mais s'inscrivit personnellement pour une forte somme au fonds de contribution. Le premier directeur du collège, le R. P. Jenkins, de Baltimore, y consacra aussi la plus grande partie de sa fortune personnelle, qui était considérable. Si on en juge par les résultats obtenus, ces sacrifices ont été agréables à Dieu et grandement profitables au bien des âmes. C'est une belle œuvre, bien caractéristique de l'esprit de l'Eglise, que celle dont on vient de célébrer le cinquantenaire.

La R. S. Herman, supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame, est repartie pour l'Europe mardi dernier, après dix mois de séjour sur le continent américain, au cours duquel elle a visitéles provinces de son ordre au Canada et aux Etats-Unis.

Le R. P. Buhls, de Kansas City, écrit au Church Progress, de St Louis, pour protester contre les taux trop élevés que les compagnies d'assurance exigent des institutions catholiques. Dans le dernier quart de siècle, dit-il, les églises et autres institutions catholiques des Etats-Unis ont payé en primes aux compagnies-près de trente-cinq millions de piastres et elles n'en ont reçu que \$1,500,000. Je connais, ajoute-t-il, une communauté de Sœurs qui portent une assurance de \$100,000 sur quatorze institutions, pour laquelle elles paient en primes près de \$4,000 par année, et qui n'ont pas eu à déplorer un incendie depuis 40 ans.

Le R. P. conclut en demandant la formation d'une compagnie catholique d'assurance contre le feu qui tiendrait compte de ces considérations et se chargerait de ces risques à des taux plus équitables.

La question, supposons-nous, aurait la même actualité ailleurs qu'aux Etats-Unis. L'assurance des institutions religieuses en général devrait compter parmi les risques les plus avantageux aux compagnies.

On annonce la nomination de M. l'abbé John F. Cunningham, vicaire général du diocèse de Leavenworth, au siège épiscopal de Concordia, Kan. On se rappelle que l'évêque élu de ce diocèse, Mgr. Butler, est mort à Rome il y a un peu moins d'un an. Le siège de Concordia comprend trente-trois comtés de la région nord-ouest du Kansas. Fondé en août 1887, il eut pour premier titulaire Mgr. Richard Scannell, qui, en décembre 1890, fut transferé à Omaha. Depuis le diocèse de Concordia est resté vacant jusqu'a la nomination de Mgr. Butler. C'est Mgr. Hennessey, de Guichita, Kan., qui voyait à l'administration des affaires du diocèse. La population est peu considérable, mais le diocèse est très vaste.

Les journaux catholiques se plaignent de n'être pas suffisamment encouragés dans la république voisine. Non-seulement on leur refuse l'appui sur lequel ils devraient pouvoir compter naturellement, mais ceux-là parmi nos coreligionnaire qui sous ce rapport sont les plus apathiques s'excusent de leur manque de zèle en le mettant sur le compte du peu d'intérêt qu'offrent les feuilles catholiques. L'excuse est beaucup plus facile que l'effort ou le sacrifice que réclamerait une appréciation intelligente du rôle que joue la presse catholique. Ce rôle a été considérable aux Etats-Unis comme ailleurs, si l'on tient compte du peu de ressources mises à la disposition des hommes de bonne volonté.

Cette indifférence est le grand mal du siècle. Elle est peutêtre plus sensible aux Etats Unis, en raison de l'état d'esprit que font aux catholiques l'atmosphère dans laquelle ils vivent, l'air qu'ils respirent, le milieu en un mot dans lequel ils se meuvent et dont les caractéristiques déteignent forcément sur eux.

Veut-on savoir quel degré de respect on a pour les croyances religieuses des enfants catholiques dans les écoles publiques des Etats-Unis et comment s'exerce cette fameuse neutralité dont on parle tant? En voici un exemple : On a intercalé récemment la phrase suivante dans un exercice d'épellation distribué à tous les élèves du cours grammatical dans les écoles publiques de Providence, R. I.: "Les prêtres espagnols essayèrent d'engager le commodore Dewey à pénétrer dans une baie où l'on avait pratiqué des mines sous-marines." N'est-ce pas que c'est de nature à donner à ces enfants une haute idée du caractère du prêtre et de l'excellence de la religion dont il est le ministre?

Et cela quand les volontaires catholiques ont répondu à l'appel des autorités, sans formuler de conditions comme l'ont fait certains volontaires d'autres croyances, et en beaucoup plus grand nombre que ne le ferait supposer leur proportion numérique par rapport à la population totale! Et cela quand l'autorité religieuse et ceux sur qui elle s'exerce de plus près ont mis au service du pays tout leur dévouement! Ils en sont bien récompensés vraiment, si l'autorité publique tolère de pareils outrages à leur caractère! Quel beau pays que celui où la reconnaissance s'exprime par des moyens aussi bien trouvés!

AUTRES PAYS

ITALIE.—M. di Riduni a réussi à reconstituer son cabinet au moyen de personnages d'une importance secondaire et en laissant de côté les hommes les plus en vue du parlement. Cela pour une raison très simple : ces messieurs n'ont pas voulu s'embarquer dans la galère ministérielle par une mer aussi grosse de tempêtes. La plus anticlérical des anciens ministres, le franc-maçon Zanardelli, a été laissé de côté dans la nouvelle combinaison ainsi que M. Visconti-Venosta, le plus modéré d'entre eux. Cela n'empêchera pas malheureusement le cabinet de suivre une politique anti-cléricale et les mesures rigoureuses prises contre les catholiques : dissolution de leurs associations, etc., paraissent bien n'être que le prélude d'un nouveau Kulturkamp.

A quoi pensent vraiment les ministres d'Umberto? Croientils être plus forts que les géants du paganisme qui sont venus misérablement se briser contre le roc de Pierre? Ne se souviennentils pas de Bismarck obligé d'aller à Canossa et ont-ils la prétention d'être plus habiles et plus énergiques que le chancelier de fer?

Il apparaît maintenant à tous les observateurs non prévenus que la monarchie de Savoie touche les bords de l'abîme dans lequel va bientôt disparaître son antique prestige. Qui mange du Pape en crève, a dit un écrivain illustre. Le mot est vrai qu'il s'agisse de Napoléon le Grand ou des sectaires maçons. Une seule chose pourrait sauver la monarchie italienne, c'est la reconciliation avec le Souverain Pontife.

L'un des fidèles de cette monarchie, M. Visconti-Venosta, ancien ministre des affaires étrangères, l'admettait récemment, dans une interview qui a eu un retentissement énorme :

"La question romaine—l'éternelle question romaine que les politiciens à courte vue jugeaient si facile à combattre, à supprimer ou à ignorer—est le fond même de toutes les difficultés actuelles de l'Italie. Jusqu'à ce qu'elle soit réglée, nous n'aurons point la paix chez nous. Jameis, depuis que les troupes italiennes sont entrées à Rome, la solution de la question romaine ne s'est imposée plus impérieusement. Aujourd'hui, un arrangement larmonieux entre le gouvernement et le Vatican est une question de vie et de mort pour la nation."

L'ancien ministre développait ensuite sa pensée et démontrait pur l'exposé de la situation politique, que la condition présente de la Papauté est bien la cause de tous les embarras au milieu desquels se débat la royauté, puis il constatait que les catholiques sont au fond des hommes d'ordre, mais que, par le fait de son anticléricalisme, le gouvernement, les doit considérer comme l'ennemi politique et voici en quels termes il concluait :

"Les diplomates, dans les relations internationales, ont deux méthodes à l'égard, des nations ennemies : si elles sont plus faibles, ils tentent de les écraser ; si elles sont plus fortes, ils négocient un arrangement.

La Papauté ne peut être écrasée. Toute la persécution anticatholique des six dernières années a été inutile. La force de la Papauté et du parti catholique a constamment grandi. Elle n'a jamais été plus puissante qu'aujourd'hui. Je considère le Vatican comme l'arbitre réel de la situation.

Nous, Italiens, nous devons arriver à un arrangement avec lui-même, au prix d'un grand sacrifice pour notre orgueil, ou bien notre nation est prédestinée dans un avenir prochain à quelque terrible cataclysme dont les récentes émeutes ont été le prélude symptomatique."

Jamais exposé plus net de la déplorable situation créée à l'Italie par le crime de ses gouvernants et des malheurs qui l'attendent n'a été faite par une plume dévouée à la défense des droits de la Papauté. Jamais non plus nous n'avons rencontré une admission plus catégorique de la force du Pape et des catholiques émanant d'une source moins suspecte.

—Nous avons publié dans notre dernière livraison la lettre du Pape au cardinal Ferrari protestant contre la conduite du gouvernement italien dans les dernièrs troubles. On parle maintenant d'une lettre encyclique que le Souverain Pontife serait à préparer. En tout cas, une autre protestation retentissante vient d'être enrégistrée contre les actes odieux des tyranneaux de làbas, c'est celle du comte Paganuzzi, président général de l'Œuvre des congrès catholiques.

Notre distingué coreligionnaire venge noblement les associations catholiques des imputations injurieuses dont elles ont été l'objet, et met en pleine lumière leur but et leurs moyens d'actionNous croyons devoir reproduire intégralement ce document désormais historique. Le voici ;

La dissolution de nombreux Comités de l'œuvre des Congrès et des autres Sociétés catholiques en Italie, décrétée par l'autorité qui se réclame de raisons d'ordre public, m'impose le devoir de proclamer hautement ee qui suit :

" 10 Ni nos Comités, ni les Sociétés dissoutes, ni leurs membres, ni aucun autre Comité de l'œuvre des Congrès ou d'autres Sociétés catholiques n'ont jamais pris part ni comme auteurs, ni comme excitateurs, ni en aucune autre façon, même la plus lointaine, aux faits douloureux des derniers jours du mois d'avril et des premiers jours de mai. Au contraire, parmi les personnes appartenant à nos Sociétés et à nos Comités dissous, il y en a beaucoup qui, d'abord, avaient été en butte aux attaques des émeutiers et qui, ensuite, se sont vues atteintes par les décrets ou soupçonnées par les autorités publiques à cause des pacifiques Sociétés dont elles étaient les membres honorés. Voici trente ans que le mouvement catholique, tel qu'il existe, fut fondé en Italie, et jamais, malgré les vives et assidues sollicitations de certains partis, qui n'entendent la liberté qu'à leur profit, l'autorité civile n'a eu frapper d'aucune mesure de répression, ou même de précaution, nos Sociétés et leurs agrégés.

20 Cette attitude de nos Comités, de nos associations et de ceux qui en font partié est d'ailleurs toute naturelle. Nous sommes restés toujours dans la plus stricte légalité. Nos statuts nous le prescrivent et ils sont bien connus de l'autorité publique. Mais, plus encore, c'est notre conscience qui nous le prescrit, car nous suivons en toutes choses l'Eglise et ses préceptes, lesquels enseignent et imposent aux catholiques, et comme individus et comme Société, de respecter les ordres des autorités constituées et de leur obéir. Ce serait une flagrante et absurde contradiction de notre part de nous unir de près ou de loin à ceux qui se révoltent contre l'autorité ou à ceux qui excitent à la rébellion. Par cela seul,

nous cesserions d'être catholiques.

"On ne saurait nous reprocher de changement là-dessus, parce que nous avons assumé, comme nous l'avons fait ouvertement, de travailler en faveur des classes populaires et besogneuses. Notre unique règle dans cet ordre d'idées et d'action a été, est et sera toujours l'Encyclique Rerum novarum, cette Encyclique qui a placé l'action en faveur du peuple sur ces deux bases, la concorde des classes et la charité.

"Comment donc, avec cette règle suprême, pourrions-nous dégénérer au point de nous faire, même indirectement, les instigateurs d'une classe sociale contre l'autre? Que si notre œuvre rappelle, à commençer par ceux qui lui appartiennent, les devoirs de justice et de charité des classes supérieures envers les inférieures, elle ne manque jamais d'inculquer aux classes inférieures la justice, le respect, l'amour envers les classes supérieures.

"Tels ont été, tels sont et seront nos principes, toujours suivis et cent fois affirmés dans nos Congrès et dans nos assemblées. Mais je sens tout le besoin de les répéter aussi en ce grave moment d'épreuve, et c'est pourquoi je les répète publiquement. Non, rien ne nous fera jamais dévier de ces principes, qui sont notre gloire. Nous travaillerons toujours pour l'ordre et pour la paix publique: et les membres mêmes des Comités dissous, ne pouvant plus travailler ensemble avec leurs amis pour cet ordre et pour cette paix, continueront d'y travailler isolément, quoique malheureusement avec moins d'efficacité.

"Plût au ciel que nos principes eussent joui de plus de liberté et de faveur auprès de ceux qui ont traité les catholiques avec des soupçons injustifiés et les partis subversifs avec une confiance ingenue! On n'aurait pas à déplorer aujourd'hui le sang qui a été

répandu!"

"Restons à notre place. L'épreuve actuelle une fois passée, on verra mieux de quel côté sont les espérances et de quel côté

sont les périls pour la Société.

" Que nos frères de notre œuvre et des Sociétés catholiques se réconfortent par la pensée qu'ils ont toujours rempli leur devoir, à l'honneur du principe catholique et de la cause de l'ordre.

" J.-B. PAGANUZZE."

Venise, Fête de la Bienheureuse Vierge Marie.

Auxilium Christianorum.

24 mai 1898.

—Le Souverain Pontife a voulu lui-même consacrer Son Eminence le cardinal Prisco, le nouvel archevêque de Naples. La cérémonie a été d'une extraordinaire solennité.

Il était pour ainsi dire de tradition que le siège archiépiscopal de Naples fût occupé par un prélat de souche patricienne, mais le Pape est d'avis que le cardinal Prisco, prince de l'Eglise romaine, appartient aussi à ce que Louis Veuillot appelait "la noblesse de Jésus-Christ," et que cela est suffisant.

Qui osera dire qu'il n'a pas raison?

France.—Le cabinet Méline est une chose du passé, et M-Ribot, un opportuniste sectaire, a été chargé de former un nouveau cabinet. Les dépêches transmises par le câble ne sont pas assez explicites pour nous permettre d'apprécier les circonstances de la chute de M. Méline.

—La Société des œuvres de mer a tenu le 2 juin courant sa première assemblée générale. M. le vice-amiral Lafont occupait le fauteuil présidentiel et le rapport sur l'état actuel de l'œuvre, ses besoins et ses espérances, a été présenté par M. Bernard Bailly.

Cette société est l'une des plus sympathiques qui soient, et nous allons profiter de la présente occasion pour en dire quelques mots. Elle a pour but de venir de toute façon en aide aux pauvres pêcheurs français épars sur trois ou quatre mers différentes. Deux bateaux à voiles qui lui appartiennent, partent au printemps des ports français ayant à leur bord l'aumônier qui consolera les marins et le médecin qui les soignera, ainsi que les lettres de leurs parents. Ces bateaux visitent les différents postes de pêche, distribuant les médicaments avec les bons avis en tout genre, recueillant les malades et les infirmes et servant à l'occasion de lieu de réunion aux pauvres marins. A Saint-Pierre et Miquelon on a de plus fondé une maison de refuge pour les marins, ainsi qu'un journal rédigé, composé et imprimé par les aumôniers, et qui est l'organe des terreneuvas, comme on appelle les pêcheurs qui travaillent en ces parages.

Voici résumée en quelques lignes l'œuvre de cette société encore très jeune. Mais là sont loin de se borner ses efforts et nousconstatons par le rapport que nous avons sous les yeux que sonintention est de transformer en bateaux à vapeur ses voiliers, d'agrandir la maison de refuge de St. Pierre et Miquelon et, enfin, d'offrir aux pêcheurs de la mer du Nord et de la mer d'Islande lesavantages qu'elle a déjà procurés à ceux de Terreneuve et d'Islande.

Puisse le succès couronner les efforts de ses généreux promoteurs !

—Une autre société admirable mais ayant déjà à son actif trente années de loyaux services envers la religion et la Patrie, vient de tenir à Paris son assemblée générale annuelle. Il s'agit cette fois de la Société bibliographique et des publications populaires, dont le président est M. le marquis de Beaucourt et le secrétaire M. le comte de Bizemont.

Le but de cette société est la propagande religieuse par le livre, la brochure, les bibliothèques, etc.

La dernière séance générale a été présidée par M. Emile-Keller, l'ancien député d'Alsace et l'un des catholiques les plus en vue de France. Il a prononcé un admirable discours.

—Un renseignement pour terminer. Sait-on combien il existe en France de sanctuaires consacrés à la Sainte Vierge? Douze cents cinquante-trois.

Angleterre.—On annonce la mort de Mgr. Hugh-Joseph McDonald, évêque d'Aberdeen, Ecosse, décédé le 29 mai dernier,

chez son frère, l'archevêque d'Edimbourg. Le défunt était âgé de cinquante-huit ans et laisse derrière lui une mémoire vénérée.

—Le cardinal Vaughan, infatigable dans ses efforts pour le retour à la foi de sa belle patrie, vient d'installer en Angleterre une communauté de religieuses françaises dont la mission spéciale sera de prier pour ce retour.

—Nous trouvons dans un journal de langue anglaise les notes que voici sur la dévotion au Sacré-Cœur: cette dévotion est actuel-lement prêchée d'une façon spéciale, par vingt-huit publications, dont neuf sont rédigées en espagnol, sept en Anglais, quatre en français, deux en allemand et autant en italien, en portugais et en hongrois; il en est rédigé une en chacun des idiomes suivants: bohême, polonais, breton, chinois, croate, hollandais, flamand et tamoul. L'A postolat de la prière, dont la dévotion au Sacré-Cœur est la dévotion favorite, compte aujourd'hui vingt-cinq millions d'adhérents répandus sur toute la surface du globe.

Allemagne.—Si nous en croyons les dépêches télégraphiques, les dernières élections générales allemandes (16 juin), ont été très favorables au Centre. Nous attendons de plus amples renseignements.

—Mgr. Fritzen, évêque de Strasbourg, vient d'inviter l'administration des Postes à ne remettre à l'Evêché les dimanches et jours de fête, que les lettres et paquets pertant le mot pressé. Il a de plus, dans une circulaire à son clergé, invité celui-ci à ne se servir de la poste, en ces jours, que dans les cas d'absolue nécessité.

On aperçoit facilement le but de cette conduite. Une tactique analogue a été employée en Belgique par le gouvernement, qui, concurremment avec les timbres ordinaires, a fait émettre des timbres portant l'inscription: Ne pas livrer le dimanche, ce qui permet aux gens de diminuer dans de notables proportions le service postal dominical.

LUXEMBOURG.—Nous avons parlé à une couple de reprises déjà des amendements à la loi scolaire du grand duché du Luxembourg, amendements que les députés catholiques ont réussi à faire adopter à la Chambre. Le sceau vient d'être mis à cette réforme par la sanction du Souverain. Le correspondant luxembourgeois de la Croix lui annonce dans les termes suivants cette victoire catholique :

Luxembourg, 7 juin.—Le grand-duc de Luxembourg a sanctionné hier, 6 juin, la réforme scolaire votée par la majorité catholique dans netre Chambre, il y a un mois environ. Le Mémorial la publie ce matin. La victoire de nos vaillants députés catholiques a, dès lors, sa sanction, et la réforme peut entrer en vigueur immédiatement.

En même temps que la réforme de principe, nous obtenons une augmentation des traitements pour le personnel enseignant, réforme qui a force rétroactive jusqu'au commencement de l'année scolaire 1897-1898 pour les traitements communaux et jusqu'au ler janvier 1898 quant aux nouveaux suppléments de l'Etat. Dans la suite, l'Etat contribue uniformément pour 30% des traitements que les communes payent à leur personnel enseignant."

Turquie.—Le R. P. Aurèle Palmieri, de l'Assomption, publie de ce temps-ci, dans la Revue catholique des revues, d'intéressantes études sur la presse indigène en Turquie, Nous y constatons que le Patriarcat arménien catholique de Constantinople publie une revue mensuelle, le Badger (Tableau). Cette revue s'occupe de questions religieuses et scientifiques. Un journal catholique quotidien le Midfimoua-i-Ahkbar (recueil des nouvelles), est aussi publié dans les intérêts des Arméniens catholiques.

Bien que les statistiques de Sa Béatitude le patriarche Azarian porte à 130,000 le nombre des Arméniens catholiques fixés en Turquie, le R. P. Palmieri ne croit pas qu'il soit de plus de 50,000.

Les Arméniens catholiques n'ont pas été très molestés dans les derniers massacres.

Basutoland.—Connaissez-vous le Basutoland?—Non.—Hé! bien, c'est un pays situé à l'extrémité méridionale de l'Afrique et d'une superficie de 30,000 kilomètres carrés. Population: 500,-000 habitants, tous cafres. Le R. P. Cénez, oblat de Marie Immaculée, à une lettre de qui nous empruntons ces renseignements, est le préfet apostolique du pays.

Les Cafres paraissent être tout disposés à se convertir, $\,$ mais

la mission catholique manque de ressources et, de plus, elle a à lutter contre la propagande protestante.

Le R. P. Cenez fait appel à la charité des chrétiens civilisés.

P. S.—Nous disions plus haut que le nouveau cabinet di Riduni prenait la direction des affaires italiennes dans des circonstances extrêmement critiques et nous laissions pressentir que la vie ministérielle ne serait pas très agréable aux nouveaux gouvernants.

Elle ne l'a pas été du tout et le télégraphe nous annonce que le cabinet di Riduni a dû remettre sa démission au roi Humbert. Qui recueillera sa succession? Il y a quelque temps certains prétendaient que le vieux Crispi sera encore une fois premier ministre de son pays. Ce serait l'occasion de rappeler la prophétie que Mazzini fit un jour à ce politicien: "Crispi, tu seras le becchino (le fossoyeur) de la monarchie de Savoie!"

—M. Ribot a dû renoncer à former un cabinet en France. Ce n'est pas nous qui regretterons son échec.

20 juin 1898.